

COMMUNICATION SUR LE PROGRES – 2019

Pacte Mondial de l'ONU



axileo
conseil & ingénierie

DECLARATION DE SOUTIEN

A nos partenaires et parties prenantes,

Je suis heureux de confirmer qu'AXILEO réitère son soutien aux Dix principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Dans cette communication sur le progrès, nous décrivons les actions que nous mettons en œuvre pour améliorer constamment l'intégration du Global Compact et de ses principes à la stratégie, à la culture et aux opérations journalières de notre société. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Antoine COULAUD
Directeur Général

PRINCIPALES DEMARCHES EN 2019

En 2019, les principaux objectifs d'AXILEO sont de poursuivre l'amélioration des conditions de travail, assurer le bien-être des salariés au travail et réduire les émissions en CO2 de l'entreprise.

Avec l'ouverture d'une nouvelle agence à Nice et Bruxelles en 2018, AXILEO poursuit son développement en France et à l'international et offre à présent la possibilité à ses consultants d'intervenir et de gagner en mobilité en France et à l'étranger.

AXILEO est présent à Paris, Toulouse, Nice et Bruxelles.

Côté managérial, AXILEO a terminé sa réorganisation interne et se distingue par un management innovant, sur le modèle de l'entreprise libérée, où les salariés participent et définissent la stratégie de l'entreprise : l'holocratie.

Concernant la politique RSE de l'entreprise, AXILEO a signé la Charte de la Diversité et favorise l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap (entreprise handi-accueillante – diagnostic Agefiph).

Soucieux d'adopter une démarche écologique visant à préserver l'environnement et en concertation avec ses salariés, AXILEO a pris la décision d'installer deux ruches sur son balcon.

PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ; et

Principe 2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

✓ Actions mises en œuvre

AXILEO est une filiale du Groupe MCA, spécialisée en systèmes d'informations et technologies. Implantée en France, la société est soumise à la réglementation française qui intègre les principes internationaux des droits de l'Homme.

La sécurité et la santé physique et morale au travail sont au cœur de nos préoccupations. AXILEO, certifié OHSAS 18001 (version 2007) depuis 2014, s'efforce de créer les meilleures conditions de travail possibles pour ses salariés et de réduire les accidents sur le lieu de travail.

La mise en place d'un dispositif anti-corruption conformément à la loi Sapin II comprend notamment, la finalisation d'une charte éthique qui sera un moyen de communiquer à nos salariés ainsi qu'à l'ensemble de nos parties prenantes, nos préoccupations et notre volonté de défendre les droits de l'Homme au sein du groupe et dans nos relations commerciales.

La formalisation d'une politique d'achats responsables commune au groupe est à l'étude.

✓ Mesure des résultats

Depuis 2016, AXILEO est sollicité pour une évaluation des performances Responsabilité Sociétale de l'entreprise (RSE) et y répond avec succès (SILVER rating).

De plus, aucune amende ou sanction dans le domaine des droits de l'Homme n'a été remontée.

PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

✓ **Actions mises en œuvre**

Droit du travail – Réglementation :

AXILEO respecte et applique le droit du travail français et transnational.

AXILEO BELGIUM respecte et applique les directives européennes relatives au droit du travail national et transnational.

Satisfaction des parties prenantes :

Le développement des activités d'AXILEO repose sur la confiance de ses clients et de ses consultants.

Afin de la gagner et de la faire grandir, nous mettons en œuvre les actions suivantes :

- Nous réalisons un suivi régulier de nos prestations afin d'anticiper et répondre aux mieux aux attentes de nos clients.
- Ce suivi régulier nous permet également de connaître la satisfaction de nos consultants en mission et de leur proposer une évolution en adéquation avec leurs attentes.
- AXILEO souhaite offrir les meilleures conditions de travail possibles : notre politique de recrutement privilégie les embauches en Contrat à Durée Indéterminée et favorise l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap.
- AXILEO organise régulièrement des événements avec ses consultants (courses, teambuildings, concours...).

La satisfaction des salariés passe également par le bien-être sur le lieu de travail :

- Depuis 2017, les salariés du siège ont bénéficié de services externalisés tels que le pressing.
- Nos locaux offrent un espace détente / cafétéria. Le café est entièrement pris en charge par l'employeur,
- Des corbeilles de fruits sont disponibles chaque semaine,

- Un coach sportif est présent le mardi de chaque semaine pour une session d'une heure,
- AXILEO a organisé une campagne de sensibilisation auprès des salariés sur les gestes de premiers secours.

Implication des consultants dans la vie d'AXILEO :

Depuis 2016, AXILEO propose aux consultants de s'investir de deux manières différentes dans le développement de la société :

- **Rôle Ambassadeur** : devenir le référent d'un site client, parrainer un nouvel embauché afin de l'accompagner au cours de son intégration, être un relais sur les réseaux sociaux...
- **Rôle Technique** : concevoir les tests techniques utilisés pour le recrutement, être en appui au manager lors d'un rendez-vous client afin de comprendre au plus juste les problématiques métiers, devenir formateur, organiser des conférences...

En 2018, AXILEO donne plus de responsabilité à ses consultants en adoptant l'holocratie !

Souhaitant encourager la prise d'initiative de ses salariés et se détacher de l'organisation pyramidale traditionnelle, AXILEO a repensé son système de gouvernance et adopte le système de gouvernance holocratique. L'objectif est de faire émerger l'intelligence collective et son potentiel de créativité.

La mise en place d'un système holocratique efficace a permis de :

- Bénéficier du savoir de l'ensemble des salariés de l'entreprise : AXILEO souhaite développer la créativité de ses consultants qui pourront proposer des idées innovantes que l'entreprise pourrait, par la suite, incuber ;
- Fonctionner en toute transparence : les rôles de chacun sont redéfinis et rendus publics.
- Accroître la motivation des salariés en les impliquant dans le processus décisionnel : en redistribuant le leadership et l'autorité, l'impact de chacun sur les objectifs est démultiplié et la prise de décision fluidifiée.

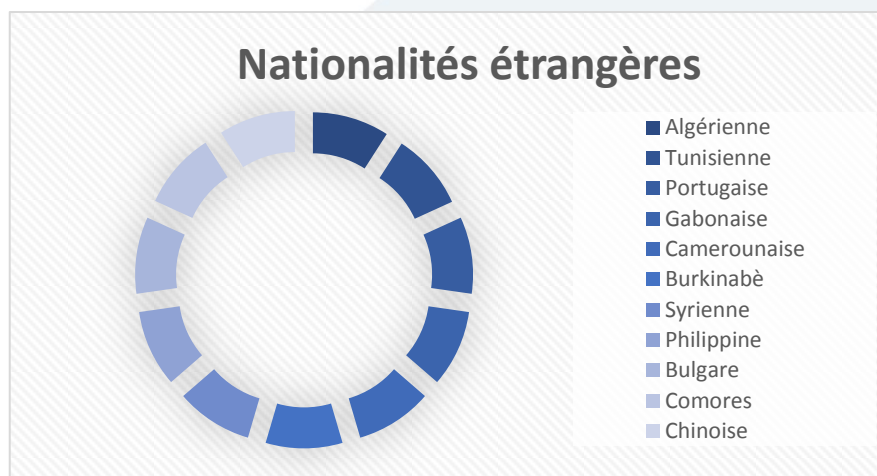
Dans cette optique, un workshop a été réalisé avec l'ensemble des salariés en octobre 2018 afin de présenter la nouvelle organisation et échanger sur la manière de gérer la transition.

Notre collaboration avec les établissements et services d'aide au travail (ESAT).

Dans le cadre de ses activités (recyclage, envoi des bulletins de paie, livraison de plateaux repas, fabrication de goodies...), AXILEO a recours à de la sous-traitance. Depuis plusieurs années, AXILEO collabore régulièrement et de manière durable avec les ESAT : Esat Pleyel & Les Papillons de jour.

✓ **Mesure des résultats**

- Soutien pour la lutte contre le cancer de la prostate : le Movember 2018 ;
- Soutien pour la lutte contre la discrimination au travail : signature de la Charte de la Diversité ;
- Soutien pour l'insertion des personnes en situation de handicap : AXILEO devient une société handi-accueillante suite à un diagnostic fait par l'Agefiph (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapés).
- Mesures annuelles de la satisfaction de nos clients et de nos consultants ; Accréditations de trois labels par la société choosemycompany (label transparent, exigeant). Il repose exclusivement sur la motivation des salariés.
 1. HappyIndexAtWork®
 2. TechAtWork®
 3. AgileAtWork®
- Participation à la 5^{ème} édition du **Grand Prix UNICLEN** qui récompense les start-up dynamiques en tant que membre du Jury pour décerner le Prix de la Réussite 2018.
- Tous les mois, des Teams Métiers se réunissent autour d'un thème lié à l'innovation ou à l'entreprise pour phosphorer ensemble et faire avancer l'entreprise dans le cadre de son management holocratique. Création de 12 teams autogérées et financées. (ex : Bi/Big Data, systèmes embarqués, Mécénat, communication, afterwork etc).
- Parmi les effectifs d'AXILEO, 11 nationalités sont représentées !



PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

✓ **Actions mises en œuvre**

En 2018, le groupe MCA conforte son engagement environnemental. Ainsi, la Direction s'engage à :

- 1- Préserver les ressources naturelles ;
- 2- Réduire l'impact environnemental du groupe ;
- 3- Sensibiliser l'intégralité des salariés aux bonnes pratiques dans leurs comportements au quotidien par des informations et des actions ciblées ;
- 4- Respecter les exigences environnementales conformément aux réglementations (Code de l'environnement) et autres exigences applicables ;
- 5- Respecter et appliquer les règles de tri des déchets applicables sur les sites de nos clients.

AXILEO applique la politique du groupe. Ainsi, cette dernière est diffusée aux salariés AXILEO, à nos sous-traitants ainsi qu'à nos clients.

L'acquisition d'un « savoir-être » environnemental s'appuie sur les actions suivantes :

Sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques :

- Impression recto/verso noir & blanc par défaut,
- Mise à disposition de bannettes de brouillon,
- Eteindre la lumière lorsque l'on quitte une salle,
- Eteindre les outils informatiques,
- Eviter le gaspillage de l'eau,
- Mise à disposition d'imprimantes collectives et limitation du nombre d'imprimantes individuelles.
- Incitation à privilégier les transports en commun pour se rendre au travail.

Une gestion durable du parc automobile AXILEO :

Conformément à sa politique environnementale, AXILEO s'engage à diminuer son impact environnemental et adapte la gestion du parc automobile en conséquence. Ainsi pour tout nouvel achat ou renouvellement d'un véhicule de la flotte, AXILEO s'engage à privilégier :

- Les véhicules de classe énergétique A (émissions CO2 inférieures à 100g/km),
- Les véhicules avec une faible consommation de carburant.

Piste de réflexion : le transport green !

Pour les consultants en mission longue, une réflexion est menée afin de leur proposer un moyen écologique pour se rendre au travail : participation partielle à l'achat d'un vélo, mise à disposition d'un vélo électrique ou bien d'une trottinette électrique ? Plusieurs pistes sont actuellement explorées ! Le projet sera mis en œuvre au cours de l'année 2019.

✓ Mesure des résultats

Au cours de l'année 2018, AXILEO a observé les résultats suivants :

Réduction de la production de déchets plastiques :

Suppression des achats de gobelets en plastique et mise à disposition de tasses.

Réduction des émissions CO2 :

Renouvellement partiel du parc automobile d'AXILEO au cours de l'année 2018 : des véhicules diesel polluants ont été remplacés par des véhicules dont la consommation de carburant et les émissions de CO2 sont plus faibles. Prochainement, AXILEO compte investir dans l'achat d'une flotte de voitures électriques.

Une politique RSE :

En octobre 2018, AXILEO installe deux ruches à son siège basé à Levallois-Perret. Les abeilles sont des vecteurs de sensibilisation à la très sérieuse question de l'écologie et de la biodiversité en ville en contribuant ainsi à sauvegarder l'écosystème.

En mai 2019, AXILEO contribue à la reforestation en plantant 200 Arbres en collaboration avec Reforestation.

AXILEO n'a reçu aucune amende ou sanction pour le non-respect des lois et des réglementations dans les domaines de l'environnement.

PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

✓ **Actions mises en œuvre**

Les équipes commerciales d'AXILEO ne sont pas confrontées à la corruption. Au cours des formations internes, les équipes sont néanmoins sensibilisées à un code éthique à appliquer dans les rapports liés aux affaires :

- Dans tous les cas, solliciter des devis auprès de fournisseurs différents afin d'éviter tout favoritisme,
- Interdiction de pratiquer de la sous-traitance masquée,
- Application du principe de transparence avec ses clients et ses fournisseurs,
- Interdiction d'enfreindre ou de contourner la loi,
- Devoir d'alerte en cas de tentative de corruption.

Ces règles sont diffusées à l'ensemble des entités lors des formations communes organisées par le groupe.

Un groupe de travail, composé du service Juridique et du Service Qualité, Sécurité et Environnement est chargé de formaliser le dispositif anti-corruption conformément à la loi Sapin II. Ce travail comprend notamment, la mise en place d'un dispositif d'alerte interne, la formalisation d'un code de conduite et la formation du personnel exposé au risque de corruption. Le code de conduite respectera les valeurs d'AXILEO, la loi et les réglementations locales ainsi que nos engagements envers le Global Compact des Nations Unies.

✓ **Mesure des résultats**

AXILEO n'a pas reçu d'amende ou de sanction dans le domaine de la corruption.